



LIGUE MOTOCYCLISTE REGIONALE de PROVENCE

Président de la Commission :

**Serge ANDRIEU
25 rue des Saintes Marie
84200 CARPENTRAS**

Membres : ANDRIEU serge - BAGOUSSE Georges - CALIGARIS Christian - LAUGIER Frédéric - LEDIG Florent
MICHEL Eric - MOUTON Jean – ROSI Bernard - SALSEDO Richard - SARTORE Claude - TRAVERSA Myriam

**Règlement du Championnat de Ligue
de Provence d'Enduro 2019**

Le Championnat de Ligue de Provence d'Enduro se déroulera à partir du **10 mars 2019** et en conformité au règlement FFM 2019. Il est ouvert à tous les pilotes de nationalité française, toutes cylindrées confondues, licence Inter, NCO et NJ3C en catégorie 50cc.

1 – TITRES :

Les cinq premiers du championnat seront titrés dans la catégorie Elite 1 au scratch :

- **Elite 1** : la catégorie Elite 1 est composée des Pilotes Elite 2018 ayant marqué des points au scratch élite

Les trois premiers du championnat seront titrés dans les catégories suivantes :

- **Elite 2** : E 1 – E 2 – E 3
(Pilotes Elite 1- 2018 qui n'ont pas marqué de points au scratch 2018 + les 9 premiers du scratch de la catégorie Ligue 1 - 2018)
- **Ligue 1** : E 1 – E 2 – E 3 (pilotes licenciés NCO)
- **Vétérans** : + de 37 Ans au 01/01/2019 (Nota : classement E1 – E2 - E3)
- **Vétérans II** : + de 47 Ans au 01/01/2019 (Nota : classement E1 - E2 - E3)
 - **NOTA :**
 - **E 1** = de 100 cc à 125 cc 2T et de 175 cc à 250 cc 4T
 - **E 2** = de 126 cc à 250 cc 2T et de 290 cc à 450 cc 4T
 - **E 3** = de 290 cc à 500 cc 2T et de 475 cc à 650 cc 4T
- **50 cc** / 14 ans révolus, moins de 19 Ans au 01/01/2019
- **Féminines**
- **Espoirs** : moins de 19 Ans au 01/01/2019 (pilotes Ligue 1 E1 / Attention 125 2 TPS)
- **Motos Loisirs** : pilotes avec une licence NCO, moto éligible family ou moto ancienne liste en annexe (**1 Tour de moins que les ligue 1**)
- **Ligue 2** : Trophée (pilotes licenciés NCO (**1 Tour de moins que les ligue 1**))
- **Ligue 3** : licences à la journée (**1 Tour de moins que les ligue 1**) classement jour

Les Vétérans, Vétérans II, les Féminines, les 50 cc, les Espoirs feront partie de la Catégorie Ligue 1.

A titre dérogatoire, seront admis à rouler des pilotes licenciés « 1 épreuve » en catégorie 50cc et Féminines (classés seulement à la journée).



LIGUE MOTOCYCLISTE REGIONALE de PROVENCE

ATTENTION :

Le classement sera établi sur la totalité, chaque jour étant considéré comme une manche.

Pour classer une catégorie au Championnat de Ligue, le nombre de participants doit être au moins de 3 au départ de l'épreuve.

Les premiers points marqués déterminent la catégorie de classement pour la saison.

2 – CLASSEMENTS :

Le barème des points attribués par jour d'épreuve est le suivant :

par catégorie : 20.17.15.13.11.10.9.8.7.6.5.4.3.2.1. du premier au quinzième.

Les pilotes ne pourront concourir et être titrés dans une seule catégorie.

Les pilotes extérieurs à la ligue ne marqueront pas de point.

NOTA : En fin d'année, les 9 premiers de la catégorie Ligue 1 Scratch établie par la ligue monteront en élite 2 (sauf les vétérans qui devront en faire la demande).

Les pilotes Elite 1 n'ayant pas marqué de point au scratch pendant la saison 2019 descendront automatiquement en élite 2.

Les 3 premiers pilotes scratch Elite 2 monteront en Elite 1. Les pilotes Elite 2 n'ayant pas marqué de points descendront en ligue 1.

3 - ENGAGEMENTS:

Les droits d'engagements sont fixés à 70 € pour 1 Jour, 140 € pour deux jours.

Dans le cas d'une épreuve sur 2 jours, les pilotes pourront s'engager pour une seule journée ;

ATTENTION

Engagement en ligne OBLIGATOIRE sur le site Internet : www.ffm.engage-sports.com
(au pilote de s'assurer que l'inscription est bien validée)

Priorité : Les pilotes participants en Elite, Ligue 1, 50 cc, les vétérans et les féminines seront engagés en priorité sur les épreuves organisées par la Ligue de Provence.

L'attribution d'un numéro à l'année ne vaut pas engagement pour les épreuves.

Les engagements seront majorés de 20% à partir du mardi précédent l'épreuve.

Clôture sur le site engage, le jeudi soir précédent l'épreuve.

Les pilotes Elite et Ligue 1 ont la possibilité de s'engager à l'année à partir de l'épreuve de Cabasse et de bénéficier ainsi d'un même numéro pour toute la saison.

Les numéros de course seront attribués comme suit.

Les plaques de course et les numéros devront être de couleur et dimension homologuées.

- **ELITE 1 et 2 :**
 - E 1 (Plaques de couleur blanc, numéro noir)
 - E 2 (Plaques de couleur rouge, numéro blanc)
 - E 3 (Plaques de couleur jaune, numéro noir)

- **LIGUE 1 :**
 - E 1 de 100 à 199 (Plaques de couleur verte, numéro blanc)
 - E 2 de 200 à 299 (Plaques de couleur verte, numéro blanc)
 - E 3 de 300 à 399 (Plaques de couleur verte, numéro blanc)

- **50 cc :** de 500 à 520 (Plaques de couleur verte, numéro blanc)
- **Féminines :** de 540 à 549 (Plaques de couleur verte, numéro blanc)
- **Vétérans et Vétérans II :** de 550 à 699 (Plaques de couleur verte, numéro blanc)
- **LIGUE 2 :** de 700 et Plus (Plaques de couleur noir, numéro blanc)
- **LICENCE JOURNEE :** de 800 et plus (Plaques de couleur noir, numéro blanc)
- **MOTO LOISIRS :** de 900 et plus (Plaques de couleur noir, numéro blanc)



4 - VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES :

4.1 - Vérifications administratives :

Aux vérifications, les pilotes doivent fournir les pièces administratives suivantes :

- La confirmation de l'engagement
- Permis de Conduire ou permis AM et carte d'identité pour les 50 cc.

ATTENTION :

- Attestation d'Assurance originale de la moto **AU NOM DU TITULAIRE DE LA CARTE GRISE.**
 - Dans le cas d'une attestation d'assurance type garage ne précisant pas le numéro d'immatriculation, celle-ci devra être accompagnée d'un document émanant de l'assureur certifiant que la machine est bien assurée pour l'utilisateur désigné.
 - En cas de prêt de la machine, l'attestation d'assurance doit comporter le nom du titulaire de la carte grise ; cette assurance devra couvrir l'utilisation de la moto par un tiers. Une attestation indiquant cette couverture devra être fournie.

- Carte grise du motorcycle – Procès-Verbal de réception établi par le service des mines (pour les réceptions à titre isolé)

Les W garage et cartes grises provisoires ne sont pas autorisés. Les motos devront répondre à la législation française en termes d'immatriculation et plus particulièrement à la validation des cartes grises étrangères (délai de 3 mois à compter de la 1^{ère} date de mise en circulation).

- Licence FFM 2019.

Tout licencié à la journée (licence 1 épreuve) devra fournir un certificat médical de moins d'un an ainsi qu'une pièce d'identité.

LA LICENCE « 1 MANIFESTATION » EST TELECHARGEABLE SUR LE SITE www.ffmoto.org

4.2 - Vérifications techniques :

Au contrôle technique, les motos devront être en conformité avec le règlement du Championnat de France (Plaque d'immatriculation, les garde-boues arrière plats style Cross sont interdits, carter de chaîne, mousse de guidon, normes phoniques nationales)

Les pneus type FIM sont obligatoires à l'avant et à l'arrière.

Les motos et les équipements pilotes doivent être conformes au règlement FFM et au Code de la Route (feux de croisement en état). Les feux de croisement sont obligatoires durant toute l'épreuve.

Nota : l'engagement ne sera pas remboursé si la moto ne satisfait pas au contrôle Technique

Seuls les casques norme ECE 22/05 seront autorisés. Les casques ayant un appendice aérodynamique (aileron) sont interdits, sauf ceux qui sont homologués.

Conformément au règlement national, les caméras sont interdites au guidon et sur le plastron.

Pour des raisons de droit à l'image, le club se réserve le droit d'interdire les caméras.

Le contrôle du bon fonctionnement de l'éclairage aura lieu au cours des vérifications techniques.

Nota : En cas de non fonctionnement au moment du départ, le concurrent sera arrêté après les 20 mètres et devra remettre en état son éclairage avant de repartir.

Le Directeur de Course pourra refuser le départ en cas de non-conformité du pilote et /ou de sa machine.

L'utilisation d'un tapis environnemental ainsi qu'un extincteur de classe B de minimum 2 kg est obligatoire par pilote à l'endroit où l'organisateur autorise l'assistance et le ravitaillement en carburant.

L'utilisation des « tear off » (écrans jetables) est interdite.

Attention en parc fermé, les motos devront être équipées d'un système antivol individualisé. Les motos non attachées seront refusées au départ.



LIGUE MOTOCYCLISTE REGIONALE de PROVENCE

5 - DEPART :

L'ordre de départ des différentes épreuves (hors coupe de France d'enduro et épreuves hors territoire LMRP) sera :

1^{ère} épreuve :

Elite 1 (en fonction des numéros donc du scratch de l'année précédente)

Elite 2 (en fonction des numéros attribués)

Ligue 1 E1 (en fonction des numéros attribués) (y compris les Espoirs)

Ligue 1 E2

Ligue 1 E3

50cc, Féminines, Ligue 1 Vétérans et Super Vétérans

Ligue 2 (NCO 1 seul Tour)

Ligue 3 (licence 1 manifestation 1 seul Tour)

2^{ème} épreuve :

Elite (en fonction des numéros donc du scratch de l'année précédente)

Elite 2 (en fonction des numéros attribués)

Ligue 1 E2

Ligue 1 E3

50cc, Féminines, Ligue 1 Vétérans et Super Vétérans

Ligue 1 E1 (en fonction des numéros attribués)(y compris les Espoirs)

Ligue 2 (NCO 1 seul Tour)

Ligue 3 (licence 1 manifestation 1 seul Tour)

3^{ème} épreuve :

Elite (en fonction des numéros donc du scratch de l'année précédente)

Elite 2 (en fonction des numéros attribués)

Ligue 1 E3

50cc, Féminines, Ligue 1 Vétérans et Super Vétérans

Ligue 1 E1 (en fonction des numéros attribués) (y compris les Espoirs)

Ligue 1 E2

Ligue 2 (NCO 1 seul Tour)

Ligue 3 (licence 1 manifestation 1 seul Tour)

4^{ème} épreuve :

Elite (en fonction des numéros donc du scratch de l'année précédente)

Elite 2 (en fonction des numéros attribués)

50cc, Féminines, Ligue 1 Vétérans et Super Vétérans

Ligue 1 E1 (en fonction des numéros attribués) (y compris les Espoirs)

Ligue 1 E2

Ligue 1 E3

Ligue 2 (NCO 1 seul Tour)

Ligue 3 (licence 1 manifestation 1 seul Tour)

5^{ème} épreuve :

Identique à l'épreuve 1

Ainsi de suite.



LIGUE MOTOCYCLISTE REGIONALE de PROVENCE

6 - RECLAMATIONS :

Les réclamations doivent être déposées dans les 30 minutes suivant l'affichage des résultats et remises au Directeur de Course accompagnées d'un chèque de 75 € (lorsqu'il s'agit de réclamations relatives au Classement). Cette somme sera remboursée si la réclamation s'avère justifiée.

S'il s'agit d'un démontage moteur la caution est de 75 € pour un moteur 2 Temps et de 150 € pour un moteur 4 Temps. Cette somme sera remboursée si la machine démontée s'avère non conforme ou sera attribuée au pilote qui aura démonté sa machine si la conformité est avérée.

7 - OFFICIELS :

- a) Un Directeur de Course sera désigné par le club organisateur. Il sera licencié dans la ligue et devra être titulaire d'une licence de Directeur de course avec le spécifique Enduro du 1° Degré.
- b) Un délégué sera désigné par la commission Enduro Endurance Tout Terrain de la LRMP et devra être titulaire du spécifique 1° Degré.
- c) Deux (2) O.C.S ou O.D.C Titulaire 1° degré Enduro seront désignés par le club Organisateur
- d) Trois OCP minimum par spéciale ou équivalent seront désignés par le club organisateur
- e) Un Commissaire Technique Licencié au minimum sera désigné par la Ligue et devra être aidé dans sa tâche par au moins deux personnes du club organisateur.
- f) Des Chronométreurs Officiels chargés d'assurer le chronométrage des spéciales seront désignés par le club organisateur.

Le coût de leur hébergement sera pris en charge par le Club Organisateur.

8 - SANCTIONS et PENALITES :

Les sanctions et pénalités seront les mêmes qu'en Championnat de France

Le délai de mise hors course est de 30 minutes sauf pour les 50cc et les Féminines pour lesquels il est de 1 Heure.

Nota : Devant le comportement, de plus en plus fréquent, de certains pilotes et accompagnateurs à l'égard des Officiels et des bénévoles des épreuves, tout manquement au code sportif sera sanctionné par le Jury.

9 - CALENDRIER 2019:

10/03 Domazan (30 Moto Club Domazan)

14/04 "Enduro du Var" Cabasse (83 Moto Club du Var)

1 et 2/06 Annot (04 Moto Club d'Annot)

16/06 "Enduro des Lavandes" St Christol d'Albion (84 Moto Racer Club d'Albion)

LISTE DES PILOTES ELITE 1 (de 1 à 29) et ELITE 2 (de 30 à 99) LIGUE DE PROVENCE 2019

Ala Johan	30	Leclere Thierry	56
Ala Mario	31	Marpinard Yannick	57
Allemand Loïc	32	Martinez Grégory	58
Anthouard Fabien	18	Michel Cyril	59
Autuori Sébastien	33	Michel Grégoire	4
Autuori Stéphane	6	Michel Joffrey	60
BARNES Mika	7	Mioloto Michaël	61
Bazerque Théo	34	Mouton Jean	62
Bernard Kévin	35	Ocelli Cédric	63
Bouisson Ludovic	14	Oltra Noah	10
Brémond Mickaël	36	Pelissier Francis	19
Bres Rocco	37	Pellerey Tom	2
Cafagna Nicolas	12	Perez Frédéric	23
Cantel Alban	38	Pistolesi Luc	64
Chastan Damien	39	Pocchiola Olivier	65
Colomban Mickaël	13	Poirot Fabien	66
Cotton Julian	40	Pons Sébastien	9
Cotton Rudy	15	Ponthet Gregory	67
Decugis Quentin	41	Poullain Henry	68
Delfino Jorys	20	Poussel Alexis	11
De Germond J Daniel	42	Rivière Hugo	16
De Korsak Alexandre	43	Richaud Valentin	3
De Maria Winsley	8	Rogier Frédéric	5
Devoux Isaac	44	Rougon Jérôme	69
Djebari Dorian	45	Subra Jean Baptiste	24
Féraud Valentin	47	Tempier Cédric	70
Germain Peter	48	Theil Maxime	71
Gervais Antoine	49	Théric Neels	72
Giaj Denis	50	Tosello Philippe	22
Giraud Guillaume	51	Traversa Bernard	17
Hortelano Wilfried	53	Vallet Florent	73
Ichard Loïc	54	Viedma Raphaël	21
Jouan Mickaël	55	Vincent Guillaume	74
LAFONT Yohan	1	Wenderoth Victor	75
Lambert Julien	52		



LIGUE MOTOCYCLISTE REGIONALE de PROVENCE

Motos Loisirs Eligibles :

AJP: 125PR4, 125PR3, 200PR4, 200PR3, 250PR5.

Aprilia: 125 RX, 125 RXV.

Beta: RR 125, Alp 125, Alp 200, Alp 400.

BMW: F 650, G 650 X.

CH Racing: WXE 125.

Cagiva: 125 K7, 125 W8, 350 TE, 500 TE.

CCM: 404 Enduro.

Derbi: 125DRD, 125 Senta, 125 Terra

Fantic: 125 RC, 200 RC

Gas-Gas: 125 Halley, 125 Pampera, 200 Hobby, 250 Pampera, 320 Pampera, 400 Pampera, 450 Pampera.

Honda: 125 CRM, 125 MTX, 125 XLR, 125 XR, 200 CRM, 200 XLR, 200 MTX, 200 XR, 250 CRM, 250 XLR, 250XR, 350XLR, 350XR, 400XR, 500XLR, 500XR, 600XLR, 600XR, 650XR.

HM: 125CRE, 125CRE-F, 230 CRF

Husqvarna: 125TE, 125 WRE, 410 TE-E, 610 TE-E, 630TE

Kawasaki: 125 KDX, 125KLX, 125KMX, 200KMX, 200KDX, 250KDX, 250KLX-R, 300KLX-R, 600KLR, 650KLX-R.

KTM: 125EXE, 125 LC2, 400 LC4, 600 LC4, 640 Adventure, 690 Enduro.

Rieju: 125 Marathon, 125 Tango, 250 Tango.

Scorpa: 125T-Ride, 250 T-Ride.

Sherco: 125 City Corp, 125 Enduro.

Suzuki: 125 DR, 125 TSR, 200DR, 200 TSR, 250 DR, 350DR, 400DR-SE, 400DR-ze, 600DR, 650DR

Yamaha: 125 DTR, 125WR-R, 125XT, 200DTR, 200WR, 225TT, 250

Tricker, 250TT, 250TTR, 250WR-R, 250XT, 350TT, 350XT, 600TT, 600XT, 660XTZ,

Anciennes : toutes les motos jusqu'à 1996 inclus